

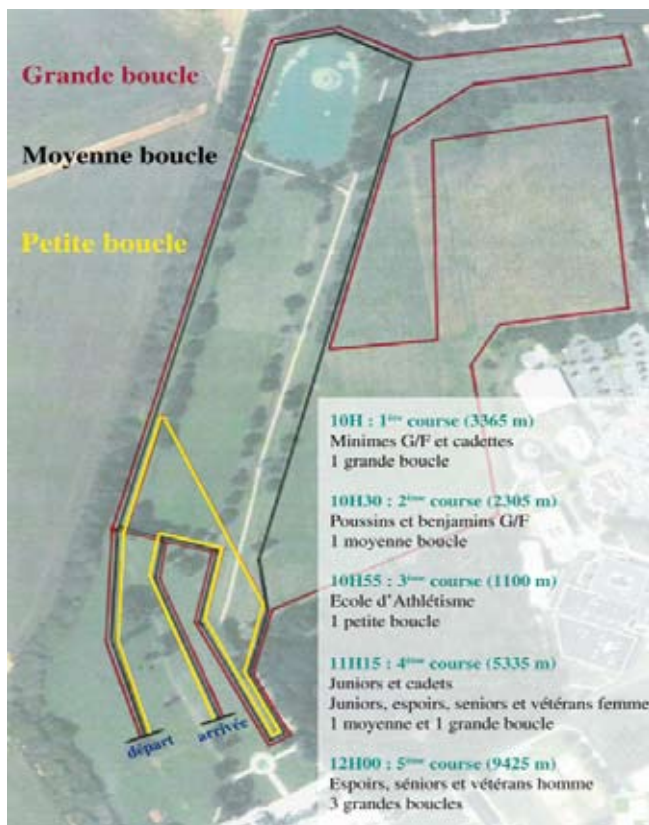
23 JANVIER 2011 : L'UNION DE LA TÊTE ET DES JAMBES

SPORT EN MATINÉE...

5 courses adaptées à toutes les catégories au sein du cadre exceptionnel du Domaine des Gueules cassées de Moussy le Vieux, tel est le programme du 6^{ème} cross de la Goële. Soutenu comme de coutume par le Pays de la Goële et du Multien, cet événement sportif organisé par l'Association Sportive de la Goële se déroulera le 23 janvier prochain.

RENSEIGNEMENTS : 01 60 03 85 14

ou sur le site de la CCPGM pour télécharger le bulletin d'inscription



... ET CULTURE EN SOIRÉE



l'humour et l'art sont les plus sûrs moyens de révéler simplement certaines vérités de notre condition !

Le théâtre était, jusqu'à présent, le chaînon manquant de l'offre culturelle de la Communauté de Communes. C'est pourquoi le Pays de la Goële et du Multien a noué un partenariat de 3 ans avec les «scènes rurales» afin de proposer un spectacle professionnel tous les ans à un prix réduit.

A la fois accessibles et originaux, les spectacles tourneront sur trois communes dont les salles sont en capacité d'accueillir la scène et un nombre de spectateurs suffisamment important. Le premier d'entre eux aura lieu dès ce mois de janvier 2011. Il s'agit d'une représentation de «petites histoires de la folie ordinaire» qui oscillent entre humour grinçant et annotations aussi absurdes que subtiles.

Cette pièce est une création, et à ce titre les spectateurs présents seront parmi les premiers à la découvrir. Nous comptons donc sur votre curiosité et votre soif de découverte pour faire de cette première représentation, un succès.

SPECTACLE DES SCÈNES RURALES
«PETITES HISTOIRES DE LA FOLIE ORDINAIRE»

le 23 janvier 2011 à 17H00
salle polyvalente de Oissery

RENSEIGNEMENTS : 01 60 03 85 14

Sont nommées pour 2010...

Durant cette année 2010, des agents du personnel de la CCPGM ont eu la joie de voir leur carrière évoluée. C'est ainsi que Mme Anne AURIBAUT a été nommée au grade d'Edicateur de Jeunes Enfants Principal, que Mme Nathalie MAINGUET a été nommée au grade de Rédacteur et que Mme Sabine VAN PEVENACGE a été titularisée au grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe. Félicitations à toutes les 3 !



Le 6 pages de la Goële et du Multien

Cuisy - Dammartin en Goële - Le Plessis l'Evêque - Longperrier - Marchémoret - Moussy le Neuf - Oissey - Saint-Mard - Saint-Pathus - Thieux - Villeneuve

Plus de tri, pour moins de gâchis

Depuis bientôt 5 ans, nous consacrons, au sein de ce journal, des pages au tri sélectif.

Cette volonté de vous sensibiliser régulièrement sur les gestes de tri mais également sur leurs effets financiers et environnementaux prouve à quel point il est impératif de bien et beaucoup trier.

A la lumière des chiffres qui vous sont détaillés en page 4 de ce numéro, vous constaterez que la qualité du tri des habitants de la CCPGM est excellente, mais qu'en revanche, la quantité fait défaut.

Par conséquent, vous pourrez compter en 2011 sur les actions de notre ambassadeur du tri et sur divers documents d'information pour vous aider à trier davantage.

Alors, si au lieu de se dire «moi je fais bien, cela ne concerne que les autres...» nous faisons tous un effort afin de relever le défi d'augmenter le tonnage des déchets triés sur le



territoire, dans un premier temps, au niveau de la moyenne de nos voisins.

Outre le bénéfice pour l'environnement, la réalisation de cet objectif signifierait un gain financier substantiel pour l'ensemble de la collectivité et de ses administrés.

En cette époque de vœux et de bonnes résolutions, il nous faut donc ajouter celle d'améliorer notre action vis à vis du tri sélectif !

**Joyeuses fêtes, bonne année.....
.....et bon tri !**

Bernard RIGAULT
Président de la CCPGM,
Maire de Moussy le Neuf

Durant les fêtes, ne surtout pas jeter les papiers cadeau et le polystyrène dans le bac bleu et ne pas oublier d'apporter son sapin en déchetterie !



Assainissement : être en conformité



Page 2

Les Pitchounes : inauguration et bilan



Page 3

Tri sélectif : des résultats à améliorer



Pages 4-5

Manifestations : un 23 janvier à noter



Page 6



HAMEAU DE LESSART : travaux de mise en séparatif

Terminée et bientôt prête à l'emploi, la station d'épuration du hameau de Lessart nécessite une mise en séparatif du réseau d'assainissement public afin de lui assurer un niveau de fonctionnement optimal.

Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux débiteront à la fin de l'année et continueront au cours du premier trimestre 2011.

Ils consistent en la pose de 700 mètres linéaires de tuyaux pour un coût de 276810€.



Exemple de travaux de raccordement à effectuer lors de la mise en séparatif des réseaux.

ZONES D'ACTIVITÉS : un cahier des charges à respecter

Soucieuse d'encadrer rigoureusement les rejets générés par les zones d'activités ou les lotissements, le Pays de la Goële et du Multien a également établi un cahier des charges en direction des promoteurs de ces opérations immobilières.

Il stipule notamment, les matériaux à employer et les méthodes à respecter pour la pose des canalisations et la nécessité d'inclure une gestion des eaux pluviales.



A l'image de la ZAC de Saint-Pathus, des bassins de rétention sont souvent la solution retenue pour la gestion des eaux pluviales des zones d'aménagement.

Conformité d'assainissement : normes et responsabilités



Comme l'indique le schéma ci-dessus, il existe, en matière de réseaux d'assainissement, une démarcation entre le domaine public et privé. La Communauté de Communes a compétence vis-à-vis des réseaux situés dans le domaine public mais également vis-à-vis du respect de la conformité des raccordements du domaine privé aux branchements en limite de propriété, notamment lors du permis de construire ou de la revente du bien.

NORMES AU PERMIS DE CONSTRUIRE

Responsable de ses canalisations jusqu'au raccordement au domaine public, le propriétaire du domaine privé doit s'assurer que son installation est conforme au règlement de service édictés par le Pays de la Goële et du Multien. Disponible sur le site web de la CCPGM (www.cc-pgm.fr), ce règlement insiste principalement, pour toutes nouvelles habitations, sur la séparation des canalisations des eaux usées et des eaux pluviales qu'impose la progressive mise en séparatif du réseau public.



La mise en séparatif des réseaux s'explique par la volonté d'éviter un dysfonctionnement des stations d'épuration par un afflux trop important des eaux de pluie.

CONTRÔLE À LA REVENTE

Lors de la revente d'une habitation, un contrôle obligatoire vise à vérifier la séparation des évacuations. Si le contrôle révèle un système non conforme, le propriétaire doit effectuer les travaux nécessaires pour que la vente ait lieu. Si le réseau public est unitaire, le nouveau propriétaire aura 2 ans pour se raccorder après la mise en séparatif de ce réseau.

CE QUE L'ON PEUT REJETER



Les eaux de piscine sont obligatoirement rejetées au réseau d'eaux usées. Le flux des rejets doit être limité à un débit maximal de 5 litres/seconde.

Dans le réseau eaux usées :

Les eaux domestiques (toilettes, baignoires, évier, machine à laver...), les eaux de piscine.

Dans le réseau eaux pluviales :

Les eaux de pluie ou d'arrosage.

Les déversements interdits

Contenu des fosses fixes, effluent des fosses septiques ; les ordures ménagères ; les huiles usagées ; les hydrocarbures, les acides, cyanures, sulfures ; les produits radioactifs...

En cas de contrôle, si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés seront à la charge de l'utilisateur.

Parmi les 9400 abonnés du Pays de la Goële et du Multien, une centaine sont en zone d'assainissement non collectif. Dans ces zones, il est impératif d'effectuer une demande d'autorisation d'un système d'assainissement non collectif auprès de la CCPGM lors de la demande de son permis de construire. Le propriétaire aura, de plus, mandaté préalablement un bureau d'études pour définir ce système.

Crèche intercommunale : 70200 heures de présence en 2010...

A l'orée de l'année 2011, nous avons demandé à Véronique BORGNE, directrice de la crèche intercommunale «les Pitchounes» de faire un premier bilan d'une année complète au sein de locaux qui peuvent désormais accueillir 40 enfants encadrés par 13 agents qualifiés.



Véronique BORGNE
Directrice
de la crèche intercommunale
«les Pitchounes»

Quel bilan dressez-vous de l'année 2010 ?

Très bon puisque nous avons pu répondre parfaitement à notre volonté d'être un lieu d'accueil de qualité qui respecte au mieux les besoins de chaque enfant et de chaque famille.

Le bâtiment vous donne-t-il satisfaction ?

Absolument, l'espace est conçu de façon idéale tant pour notre pratique professionnelle que pour l'éveil de l'enfant. De plus, sa situation favorise de nombreuses sorties de découverte.

Combien d'enfants avez-vous accueilli ?

Notre capacité de 40 enfants nous a permis d'accueillir au long de l'année 103 enfants, 45 en accueil régulier et 58 en accueil occasionnel, pour un total de 70200 heures de présence.

Comment sont gérées les inscriptions ?

Il faut remplir une fiche de préinscription disponible sur le site web ou à l'accueil de la Communauté de Communes, puis les dossiers sont étudiés lors d'une commission d'attribution des places.

Et Comment sont attribuées ces places ?

«Les Pitchounes» sont une structure intercommunale, si bien que les places sont réparties entre les 12 communes du Pays de la Goële et du Multien en fonction de leur population. Ensuite, les représentants des communes font des choix en fonction de critères spécifiques.



...et une inauguration en guise d'anniversaire !

Le 2 octobre dernier à Dammartin en Goële, la crèche/halte-garderie intercommunale «les Pitchounes» profitait de son anniversaire d'ouverture pour organiser son inauguration.

De la Conseillère Régionale, Brigitte EUDE, au Conseiller Général, Bernard CORNEILLE, en passant par le Président du CA de la CAF de Seine et Marne, Noël BARBIER, tous les représentants des institutions partenaires du projet étaient présents pour aider les élus de la CCPGM à découper le traditionnel ruban tricolore.



Une fois à l'intérieur, les financeurs ont pu constater par le biais d'une visite guidée par la directrice des lieux que leurs subventions ont

été bien employées. D'un coût de 1692000€, le bâtiment a suscité l'enthousiasme tant dans son aspect fonctionnel qu'esthétique et chacun a pu se féliciter d'avoir participé à doter le Pays de la Goële et du Multien d'un outil aussi remarquable qu'indispensable au regard des besoins de sa population.



Lors des discours, le Président de la CCPGM, M. Bernard RIGAULT n'a pas manqué, à l'image de tous les intervenants, de souligner la réalisation exceptionnelle que constitue ce bâtiment, mais également la véritable aventure que représentent des projets de cette importance.

ÉCHANGEURS DE LA RN2

Voici le plan du prochain échangeur à 4 bretelles d'accès à la RN2 dont les travaux devraient débuter en ce début d'année 2011.

Mise en service prévue : 2012

Coût : 5.000.000 €

Financement :

50% aménageur du Parc d'Activités

30% Conseil Général

20% CCPGM / Saint-Mard

vers Soissons



vers Paris

Enquête sur le télétravail

Le Pays de la Goële et du Multien est en pleine enquête pour connaître le potentiel de développement du télétravail sur son territoire. Si cette solution répondant aux soucis de transport et de qualité de vie vous intéressent, n'hésitez pas à vous connecter sur le site web de la Communauté de Communes et à remplir le questionnaire. Votre participation nous aidera à mieux cerner les besoins réels.

Renseignements :

01 60 03 85 13

www.cc-pgm.fr

bg@cc-pgm.fr

Le tri dans ses

La qualité mais pas la quantité !

Les chiffres font apparaître que vous triezy remarquablement bien mais insuffisamment. Il faut, par conséquent, plus trier pour donner un impact encore plus positif à vos bons gestes de tri.

Le résultat des caractérisations réalisées en septembre 2010 donne les taux de refus de tri par commune suivants :

Saint Mard : 9.8% / Oissey : 11.8% / Moussy le Neuf : 4.4%

Thieux - Villeneuve sous Dammartin - Longperrier : 10%

Dammartin en Goële : 7% / Saint Pathus : 8.3%

Cuisy - Plessis l'Evêque - Marchémoret : 6.7%

Ceci donne un refus de tri moyen sur la CCPGM de 8,1% soit un taux bien meilleur que la moyenne nationale (15%).

Cependant, de trop nombreux déchets recyclables sont encore jetés avec les ordures ménagères au lieu d'être recyclés.

Au regard des calculs ci-contre, il nous faut palier ce problème de quantité afin de récupérer des fonds qui seraient fort utiles pour réduire l'évolution des coûts de ce service.

C'est simple : plus on jette aux ordures ménagères, plus la facture liée aux déchets augmente.



Reversement EcoEmballages / SMITOM

En fonction de la moyenne de déchets triés par habitant, le SMITOM alloue une somme plus ou moins importante à la tonne. Etant donné ses tonnages inférieurs à la moyenne, la CCPGM se trouve défavorisée comme le prouvent les calculs ci-dessous :

Situation actuelle de la CCPGM

Verre : 557 tonnes x 24 € = 13368 €

Tri sélectif : 1230 tonnes x 93,25 = 114697,50 €

Situation souhaitable (dans la moyenne)

Verre : 650 tonnes x 40 € = 26000 €

Tri sélectif : 1360 tonnes x 125,26 = 170353,60 €

Il faut donc près de 100 tonnes de verre et 130 tonnes de déchets recyclables supplémentaires pour que nos quantités puissent être dans la moyenne et ainsi profiter d'allocation à la tonne bien supérieure (40 € au lieu de 24 € pour le verre et 125,26 € au lieu de 93,25). En remplissant ces objectifs, le gain pour la collectivité serait d'environ 68.000€.

Alors, ne jetez plus, par exemple, le verre dans vos conteneurs d'ordures ménagères, mais apportez-le plutôt dans les bornes à verre situées dans votre commune ! Il sera recyclé.

LE QUIZZ DU TRI

- Dans la famille du plastique, quel(s) déchets(s) est / sont accepté(s) dans le bac bleu de tri sélectif ?
a. pots de yaourt b. barquettes plastique c. bouteilles plastique d. sacs plastique
- Dans la famille du papier / carton, quel(s) déchets(s) est / sont accepté(s) dans le bac bleu de tri sélectif ?
a. carton mouillé b. carton de pizza sali c. papier cadeau d. brique alimentaire
- Dans la famille des métaux, quel(s) déchets(s) n'est / ne sont pas accepté(s) dans le bac bleu de tri sélectif ?
a. canette de soda b. un aérosol c. un cintre d. barquette en aluminium
- Combien de tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur la CCPGM en 2009 ?
a. 8010 tonnes b. 4020 tonnes c. 2030 tonnes d. 500 tonnes
- Combien coûte l'incinération des déchets à la CCPGM ?
a. 100 000 € b. 400 000 € c. 1 000 000 € d. 1 600 000 €
- En recyclant 897 tonnes de papiers/cartons, combien de tonnes de bois ont été économisées grâce au tri des habitants de la CCPGM ?
a. 150 tonnes b. 2300 tonnes c. 700 tonnes d. 4000 tonnes

RÉPONSES : C ; D ; C ; A ; D ; B

grandes lignes

Idées reçues n° 4 : « *A mon niveau, je ne peux rien faire pour le développement durable* »

[FAUX]



Recyclons les idées



Divers gestes d'hiver

La magie de Noël ne doit pas faire oublier que les papiers cadeau tout comme le polystyrène ne se recyclent pas et que les sapins ne sont malheureusement pas éternels.

Aussi, faut-il ne pas oublier de mettre les premiers dans la poubelle d'ordures ménagères et surtout pas dans la poubelle bleue, et d'apporter le deuxième en déchetterie ou le garder jusqu'à la première collecte de déchets verts du printemps.

En revanche, **tous les cartons** doivent être mis à l'intérieur de la poubelle bleue ou portés à la déchetterie.



Les déchets verts ne seront plus collectés avant mars, il faut, par conséquent, les apporter en déchetterie ou alors vous munir d'un composteur qui les recyclera en très bon terreau.

POUR TOUTE DEMANDE DE COMPOSTEUR

01.60.03.85.17

des livraisons à domicile sont possibles